

ARRETE DU PRESIDENT

**APPROUVANT LE CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS DES LOTS N°1,
1BIS ET 2 DE LA ZAC DU CENTRE COMMERCIAL DU GRAND ENSEMBLE À
ALFORTVILLE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.311-6 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.3/037-2 du 29 mars 2017 relative à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre commercial du Grand Ensemble à Alfortville ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/061 du 20 juin 2018 désignant la société publique locale d'aménagement (SPLA) Grand Paris Sud Est Avenir Développement (GPSEAD), aménageur de la ZAC du centre commercial du Grand Ensemble ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.3/066-1 du 19 juin 2019 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC du Centre commercial du Grand Ensemble ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/190-3 du 14 décembre 2016 et modifié par délibération du conseil de territoire n°CT2019.4/103-1 du 2 octobre 2019 ;

VU le traité de concession d'aménagement de la ZAC conclu avec la SPLA GPSEAD le 9 novembre 2018 modifié par avenant n°1 signé le 30 décembre 2019, et avenants n°2 et 3 signés le 1^{er} mars 2021 ;

VU la promesse de vente conclue entre la SPLA GPSEAD et la Société EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE le 29 janvier 2021 ;

CONSIDERANT que le projet a pour objet la requalification du centre commercial du Grand Ensemble et poursuit les objectifs suivants : restructurer le centre commercial du Grand Ensemble en le désenclavant et en améliorant sa visibilité ; redynamiser et pérenniser l'activité commerciale au sein du quartier du Grand Ensemble ; développer une nouvelle offre de logements ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/05/21
Accusé réception le	11/05/21
Numéro de l'acte	AP2021-024
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210101-lmc124612-AU-1-1

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément aux dispositions des articles L.5219-1 et L.5219-5 du code général des collectivités territoriales, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est compétent en matière de zones d'aménagement concerté ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.311-6 du code de l'urbanisme et du traité de concession susvisé, le cahier des charges de cession de terrains des lots n°1, 1bis et 2 de la ZAC du centre commercial du Grand Ensemble à Alfortville doit être approuvé par le Président et faire l'objet de mesures de publicité pour que celui-ci soit opposable aux autorisations d'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le cahier des charges de cession de terrains des lots n°1, 1bis et 2 de la ZAC du centre commercial du Grand Ensemble à Alfortville est approuvé.

ARTICLE 2 : La constructibilité globale des lots n°1 et 2 de la ZAC du centre commercial du Grand Ensemble à Alfortville autorisée est de 9886 m² de surface de plancher.

ARTICLE 3 : Le présent cahier des charges sera annexé à l'acte de vente desdits lots.

ARTICLE 4 : Le cahier des charges est consultable à la direction de l'aménagement et des mobilités de Grand Paris Sud Est Avenir, située au 39 rue Auguste Perret à Créteil (94 000).

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Maire d'Alfortville ;
- Monsieur le Directeur du développement de la SPLA GPSEAD ;
- Monsieur le Président d'EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE.

Fait à Créteil, le 7 mai 2021

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/05/21
Accusé réception le	11/05/21
Numéro de l'acte	AP2021-024
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc124612-AU-1-1

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/05/21
Accusé réception le	11/05/21
Numéro de l'acte	AP2021-024
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc124612-AU-1-1